

Ofi Invest Patrimoine Monde M

FR0007069539

29/05/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾

Diversifiés internationaux - dominante taux

Orientation de gestion

Le FCP vise à obtenir, sur une durée de placement recommandée de 5 ans (après déduction des frais courants), la performance la plus élevée possible au moyen d'une gestion dynamique de l'allocation entre les marchés d'actions internationaux et les marchés de taux internationaux avec une contrainte de volatilité annuelle inférieure à 5%.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
18/03/2002

Date de lancement de la part
08/03/2002

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Fonds mixte

Affectation du résultat
Capitalisation

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
VINPROP

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
0,50%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
0,71%

Indice de référence
-



▶ Actif net du fonds	637,89 M€
▶ Actif net de la part	637,89 M€
▶ Valeur liquidative	683,92 €

	Fonds	Indice
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	1,92%	-



▶ Gérants



Jean-François Fossé Geoffroy Carteron

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement recommandée

5 ans



▶ SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,85	-
▶ Couverture note ESG	90,15%	-

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Patrimoine Monde M

FR0007069539

29/05/2026

Performances & risques

Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 28/05/2021)



Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	2,54	-	-
1 mois	1,92	-	-
3 mois	0,48	-	-
6 mois	2,53	-	-
1 an	4,18	-	-
2 ans	8,47	-	-
3 ans	13,28	-	-
5 ans	8,08	-	-
8 ans	6,43	-	-
10 ans	5,85	-	-

*Da : début d'année

Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	1,45	0,41	-9,16	7,77	-3,29	3,93	-7,69	4,24	4,58	2,05
Indice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Relatif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Performances mensuelles⁽¹⁾

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2022	-2,51	-1,08	-0,26	-1,12	-0,81	-2,17	1,55	-0,23	-1,99	0,02	1,35	-0,63
2023	1,34	-0,31	0,03	-0,07	-0,28	0,50	1,00	-0,51	-0,73	-0,68	1,91	2,02
2024	0,29	0,41	1,21	-1,33	0,32	1,05	1,60	0,61	0,97	-1,29	1,58	-0,86
2025	0,83	0,19	-2,23	0,24	1,47	0,02	0,57	-0,14	0,33	1,00	-0,17	-0,02
2026	0,66	1,38	-3,27	1,93	1,92							

Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	3,47	-	-3,44	-	60	-	-	-	0,62	-	-
3 ans	3,71	-	-4,49	-	175	-	-	-	0,25	-	-
5 ans	3,55	-	-9,32	-	690	-	-	-	-0,13	-	-
8 ans	4,29	-	-11,14	-	1654	-	-	-	-0,08	-	-
10 ans	4,21	-	-13,25	-	2123	-	-	-	-0,03	-	-

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Patrimoine Monde M

FR0007069539

29/05/2026



Structure du
portefeuille

► Répartition par type d'exposition

En %	Fonds
Monétaire	37,9
Dette souveraine Europe zone euro	19,1
Actions Etats-Unis	11,3
Actions Europe zone euro	10,3
Dette d'entreprises hauts rendements Europe	8,1
Dette d'entreprises marchés émergents Hard currency	4,5
Dette d'entreprises Europe zone euro	3,1
Dette d'entreprises globales	1,6
Actions Emergents	1,3
Actions Japon	1,0
Actions Europe	0,9
Actions Europe hors zone euro	0,2
Dette souveraine Etats-Unis	0,1

► Décomposition de la poche actions

En %	Fonds
Emergents	5,1
Etats-Unis	45,3
Europe	3,6
Europe hors zone euro	0,9
Europe zone euro	41,3
Japon	3,8

► Décomposition de la poche taux

En %	Fonds
Dette souveraine	52,7
Dette d'entreprises marchés émergents	12,3
Dette d'entreprises	12,9
Dette d'entreprises hauts rendements	22,1

► Principales positions (hors liquidités)⁽⁴⁾

En %	Fonds
Ofi Invest ESG Monétaire Parts Ic	18,61
JUN26 SX5E P @ 5800.000000	10,55
Ofi Invest ESG Liquidités Part I	10,45
ISHARES CORP BOND INTEREST RATE	8,1
Ofi Invest US Equity Active UCITS ETF	5,68

► Profil / Chiffres clés⁽⁵⁾

Taux d'exposition actions (%)	25,05
Taux d'exposition taux (%)	36,8
Pourcentage liquidités	38,15

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. (6) Taux d'exposition actions en engagement, hors titres solidaires.

Ofi Invest Patrimoine Monde M

FR0007069539

29/05/2026



► Commentaire de gestion

Le mois de mai a été marqué par une alternance de signaux d'apaisement et de tensions entre les États-Unis et l'Iran. Les négociations se sont poursuivies sans déboucher sur un accord définitif. Les discussions auraient permis d'aboutir à un projet de mémorandum d'entente de 60 jours visant à prolonger le cessez-le-feu existant et à ouvrir des négociations sur le programme nucléaire iranien. Toutefois, le président Donald Trump n'a pas donné son approbation finale. Dans ce contexte, le cessez-le-feu demeure fragile et le trafic dans le détroit d'Ormuz reste fortement perturbé en fin de mois. Par ailleurs, la rencontre très attendue entre Donald Trump et Xi Jinping s'est conclue par une trêve commerciale et un renforcement des coopérations économiques entre les deux pays. Si cette détente a été favorable aux marchés à court terme, elle ne remet pas en cause les rivalités stratégiques de long terme qui continuent de structurer les relations sino-américaines.

Sur le plan macroéconomique, aucune réunion de banque centrale du G4 ne s'est tenue en mai. Les interventions des membres des différentes institutions monétaires ont néanmoins conservé un ton globalement restrictif. Aux États-Unis, Kevin Warsh a officiellement pris ses fonctions à la présidence de la Réserve fédérale, succédant à Jerome Powell. Les chiffres d'inflation ont surpris à la hausse, principalement sous l'effet du renchérissement des prix de l'énergie. Dans le même temps, le marché du travail demeure résilient et les indicateurs d'activité ne signalent pas, à ce stade, de ralentissement marqué de l'économie américaine. En zone euro, les marchés anticipent désormais une hausse de taux lors de la réunion de juin. La croissance est pourtant fragile et les enquêtes de conjoncture publiées en mai se sont dégradées, tant sur les perspectives de consommation que d'investissement. Au Royaume-Uni, les interrogations sur l'avenir politique du gouvernement de Keir Starmer ont alimenté l'incertitude. Sur le plan économique, le pays est confronté à des problématiques similaires à celles observées en zone euro, avec une inflation en accélération et des enquêtes de confiance mal orientées. Au Japon, l'annonce d'un nouveau plan budgétaire a ravivé les inquiétudes des investisseurs quant à la trajectoire des finances publiques.

Dans ce contexte, les marchés obligataires sont restés particulièrement volatils et les performances ont été hétérogènes selon les zones géographiques. Aux États-Unis, les taux courts ont sous-performé, tandis que le rendement du Treasury à 10 ans a augmenté de 6 points de base pour terminer le mois à 4,44 %. En zone euro, l'Italie a surperformé avec une détente de 21 points de base du rendement à 10 ans, qui clôture à 3,65 %. Le Bund allemand et l'OAT française enregistrent respectivement des baisses de rendement de 10 et 14 points de base, le Bund terminant le mois à 2,94 % après un point haut intramensuel à 3,20 %. Au Royaume-Uni, le Gilt à 10 ans recule de 20 points de base pour s'établir à 4,81 %, après avoir atteint 5,17 % en cours de période. À l'inverse, le Japon sous-performe nettement, en particulier sur la partie longue de la courbe, avec une hausse de 19 points de base du rendement à 30 ans.

La sensibilité active du portefeuille est restée proche de 0,65 année au cours du mois. L'exposition à la Slovaquie a été réduite dans une optique de prise de profit. En face de cette vente nous avons achetés de la France et de l'Espagne de maturités 20 ans. En ce qui concerne les performances, notre surexposition à la sensibilité nous a permis de profiter du rallye de duration. Les expositions à l'Espagne, la Slovaquie et l'Italie ont été particulièrement bénéfiques dans ce contexte. Notre sous exposition à l'Allemagne a en revanche contribué négativement à la performance du portefeuille.

Ofi Invest Patrimoine Monde M

FR0007069539

29/05/2026

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	18/03/2002
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Deloitte & Associés (Paris)
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+1
Investissement min. initial	Néant
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

Ofi Invest Patrimoine Monde M

FR0007069539

29/05/2026

Glossaire

ALPHA	<p>L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.</p>	BETA	<p>Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.</p>
SPREAD MOYEN	<p>Le spread moyen d'un fonds correspond à l'écart moyen de rendement entre les obligations détenues par le fonds et un indice de référence (souvent les obligations d'État). Il reflète le niveau de risque pris par le fonds par rapport à des titres considérés comme sans risque.</p>	SRI	<p>Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.</p>
SENSIBILITÉ CRÉDIT	<p>La sensibilité crédit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'évolution des spreads de crédit des obligations détenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.</p>	SENSIBILITÉ TAUX	<p>La sensibilité taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.</p>
RATING MOYEN	<p>Le rating moyen d'un fonds correspond à la note de crédit moyenne pondérée des obligations détenues dans le portefeuille. Il reflète la qualité de crédit globale du fonds : plus le rating est élevé, plus le risque de défaut est faible.</p>	RATIO D'INFORMATION	<p>Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.</p>
DURATION	<p>La durée d'une obligation correspond à la durée de vie moyenne actualisée des ses flux financiers (intérêt et capital) et s'exprime en années.</p>	ÉTOILES SIX FINANCIAL	<p>La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.</p>
TRACKING ERROR	<p>L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.</p>	VOLATILITE	<p>La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.</p>

DÉLAI DE RECouvreMENT

SRRI

SFDR

RATIO DE SHARPE

PERTE MAXIMALE

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

Ofi Invest Patrimoine Monde M

FR0007069539

29/05/2026

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.